

# DELIBERATION

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 janvier 2022

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 19 janvier 2022 à 20h30 à la salle Omnisports.

Le Maire,  
Jean-Yves BILHEU

---

### REUNION DU 19 JANVIER 2022

Le 19 janvier 2022 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

**PRESENTS** : BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, GAUVRIT Marie, ROUSSEAU Jean-Pierre, CLEMOT Virginie, CHATELLIER Jean-Paul, ARNAUD Bernard, FRADIN Sylvie, CROISÉ Lucie, BODIN Dominique, GUILLAUME Virginie, GATARD Jean-Guy, MARQUIS Jean-François, RENAULT Claire, CHAUDIER Marc

**Absents excusés** : M.MAROLLEAU Pascal a donné procuration à M.ROUSSEAU Jean-Pierre, Mme MORIN Bernadette qui a donné à Mme GAUVRIT Marie, Mme PICARD Céline qui a donné procuration à M.BILHEU Jean-Yves, M.BAUDU Maxime qui a donné procuration à M.PAULET Jean-François

**Secrétaire de séance** : M.ARNAUD Bernard

---

### **PROJET EOLIEN - PRESENTATION PAR Mr BALCON, WPD**

Mr Balcon, chef de projet WPD, présente le projet Eolien et rappelle les dernières mesures gouvernementales 2021. L'enquête publique est terminée. Le dossier est en préfecture pour la décision finale du préfet. De nombreuses questions sont posées à Mr Balcon. Après présentation, le conseil municipal vote à 16 voix pour et 3 contre pour le projet Eolien.

### **CENTRE DE GESTION**

- **Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique**

La convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du logiciel « cimetièrè » de VISA INFORMATIQUE (C.D.G.) est arrivé à échéance au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal accepte et mandate le maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

- **Convention Accompagnement des collectivités pour la gestion des dossiers de retraite des agents CNRACL**

Depuis 2007, et conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements affiliés un accompagnement pour la gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CdG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

La précédente convention du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2021 a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31 janvier 2022, et ce dans l'attente d'un nouveau conventionnement. Lors de sa séance du 13 décembre dernier, le conseil d'administration du Centre de gestion a souhaité maintenir les prestations proposées en matière de traitement des dossiers retraite et a instauré une nouvelle tarification, au regard de la complexité accrue des dossiers et du temps dédié à l'examen de certains types de dossiers.

S'agissant d'une mission facultative, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

<b>Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants</b>	
IMMATRICULATION DE L'EMPLOYEUR	<b>30,00 €</b>
AFFILIATION DE L'AGENT	
DEMANDE DE REGULARISATION DE SERVICES	
VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRE	
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION VIEILLESSE NORMALE	<b>80,00 €</b>
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION DEPART <u>OU</u> DROITS ANTICIPES	<b>100,00 €</b>
RDV PERSONNALISE AU CDG <u>OU</u> TELEPHONIQUE AVEC AGENTS ET / OU SECRETAIRE, ET OU ELU	<b>50,00 €</b>
<b>Tarif HORAIRE pour les dossiers relatifs au droit à l'information</b>	
ENVOI DES DONNEES DEMATERIALISEES devant être transmises à la CNRACL : gestion de compte individuel retraite, demande d'avis préalable, simulation de pension.	<b>40,00 €</b>

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service expertise statutaire-RH pour le traitement desdits dossiers relevant de la mission optionnelle, sans avoir conventionné au préalable. Il précise que la convention proposée est d'une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion, afin de pouvoir avoir recours à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL du service expertise statutaire-GRH du CDG79, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2025,
- prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **AGGLO2B - Convention de mutualisation et de solidarité territoriale - Avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2023**

Monsieur le Maire fait part de la convention de mutualisation et de solidarité territoriale qui arrive à échéance au 31 décembre 2021. Monsieur le Maire propose de prolonger la convention pour 2 années supplémentaires soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil municipal accepte la prolongation de la convention et mandate le maire à signer la convention.

### **COMMISSIONS VOIRIE ET BATIMENT - Compte-rendu**

Mr Paulet et Mr Rousseau font part au conseil municipal du compte-rendu de la Commission Voirie et bâtiments. Pour information :

- Une étude est faite pour l'aménagement du haut du lotissement du Belvédère
- Suite aux travaux de la Route de Niort, La réparation du haut de la Rue du Gâts du Noyer a été faite en régie et des devis sont en cours pour le chemin de la Cave.
- les panneaux photovoltaïques ont été réparés, la salle omnisports est à nouveau étanche.
- Une demande a été formulée pour un bungalow pour des vestiaires
- Des devis sont en cours pour rénover les ateliers municipaux
- La réflexion sur les travaux à la cantine continue dans l'attente d'estimatifs.

### **VILLAGE DES SAULES**

Les locataires sont rentrés dans leur logement au 15 janvier 2022.

### **SITUATION COVID**

Monsieur le Maire fait le point sur la situation COVID dans les écoles et à la cantine

Prochaine réunion de conseil municipal : Mercredi 16 février 2021

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus